

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 16 février 2018

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, MAUDET, BOCHEREAU, BREMAUD, AUVINET, GATE, PERRAUD

MM. LANDREAU, VALLEE, AUVINET Y., AUGEREAU, FONTENIT, et AUVINET E., Maire.

M. Alain LANDREAU a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

1 - Approbation du compte rendu du 25 janvier 2018

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

2 – Finances – Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2017 du lotissement Le Vrignon

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSE / DEFICIT	RECETTES / EXCEDENT
Résultats reportés		351 631,93	91 818,71			259 813,22
Opérations de l'exercice	45 473,76	45 473,76	18 773,82	26 699,94	64 247,58	72 173,70
TOTAUX	45 473,76	397 105,69	110 592,53	26 699,94	64 247,58	331 986,92
Résultats de clôture restes à réaliser		351 631,93		-83 892,59		267 739,34
TOTAUX CUMULES	45 473,76	397 105,69	110 592,53	26 699,94	64 247,58	331 986,92
RESULTATS DEFINITIFS		351 631,93		-83 892,59		267 739,34

Le compte de gestion étant en adéquation avec le compte administratif, les conseillers approuvent le compte de gestion et le compte administratif du lotissement, à l'unanimité.

3 – Finances – Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2017 de la commune

Excédent de fonctionnement reporté	0.00
Dépenses de fonctionnement 2017 :	385 727,65
Recettes de fonctionnement 2017 :	622 871,05
Excédent de fonctionnement 2017 ⁽¹⁰⁶⁸⁾	237 143,40
Excédent d'investissement reporté 2016 (c/001)	189 120,23
Dépenses d'investissement 2017 :	456 457,21
Recettes d'investissement 2017 :	973 720,52
Excédent d'investissement 2017 :	517 263,31
Excédent total 2017 :	943 526,94

Le compte de gestion étant en adéquation avec le compte administratif, les conseillers approuvent le compte de gestion et le compte administratif de la commune, à l'unanimité.

M. Le Maire présente la répartition des dépenses et recettes du compte administratif 2016. (cf document joint au compte rendu)

4- Maison communale – avenant au chantier

Monsieur le Maire informe le conseil de deux avenants à passer pour le chantier de la maison communale.

Le 1^{er} concerne le lot Gros Œuvre, plus-value de 423.33 € HT soit 508.00 € TTC

Objet : traitement anti termites + plafonds + fourreau

Montant initial du marché 264 958.75 € HT passe à 265 382.08 € HT

Le 2nd concerne le lot Couverture Tuiles plus-value de 516.51 € HT soit 619.81 € TTC

Objet : fourniture et pose de dalles nantaises

Montant initial du marché 52 423.20 € HT passe à 52 939.71 € HT

Après discussion, le conseil municipal dans sa globalité souhaite délibérer afin que Mr le Maire puisse signer les avenants pour la maison communale.

Une information sera donnée à chaque conseil.

5- Le Vrignon V – convention pour l'extension du réseau électrique

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal l'étude du SyDEV concernant l'extension des réseaux électriques, d'éclairage public et téléphonique pour la 5^{ème} tranche du lotissement du Vrignon.

De cette étude, il ressort que le coût total des travaux est de **242 280.00 € TTC, la participation communale étant de 67 560 €.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'étude du SyDEV concernant l'extension des réseaux électriques, d'éclairage public et téléphonique pour la 5^{ème} tranche du lotissement du Vrignon.

6- Le Vrignon V – convention pour l'extension du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de l'étude réalisée par Vendée Eau concernant la desserte en eau potable de la 5^{ème} tranche du lotissement du Vrignon.

L'estimation des travaux s'élève à **37 362.28 € TTC, soit une participation communale de 19 778.01 € TTC.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Vendée Eau concernant l'alimentation en eau potable du lotissement du Vrignon tranche 5.

POINT DIVERS

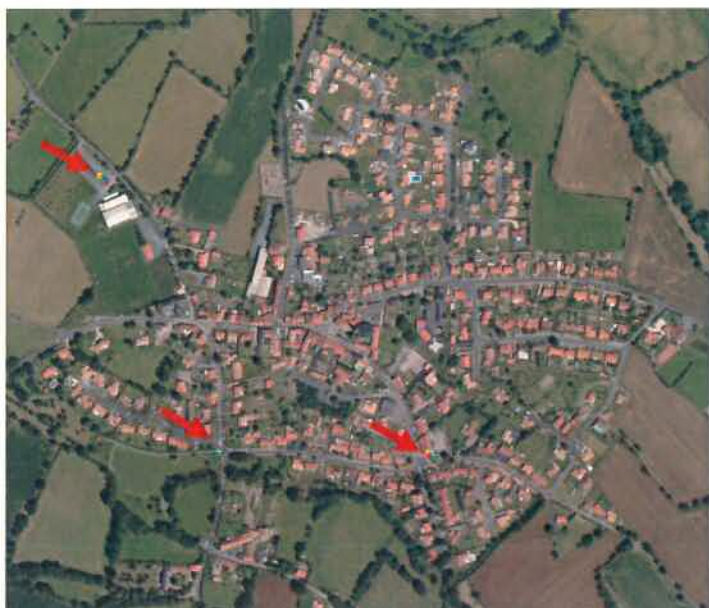
7 –Périscolaire les p'tits loups

La périscolaire permet d'accueillir 30 enfants maximum.

Depuis la fin de l'année, les effectifs ont augmenté et il reste très peu de place pour les occasionnels et certains matins ou soirs, des enfants sont refusés.

Suite à une réunion avec l'école, Famille Rurale et la municipalité, une solution est possible, en demandant un agrément pour utiliser la salle de maternelle en cas de dépassement des 30 enfants.

8- Point Apport Volontaire



Monsieur le Maire demande au conseil de se positionner sur le maintien ou le changement du point des apports volontaire « verre ».

Après discussion, et à une voix contre et douze voix pour, il est décidé de maintenir les points aux endroits existants.

9- Formation défibrillateur

Le conseil municipal souhaite proposer et prendre en charge une formation défibrillateur. La protection civile propose deux dates :

Le vendredi 06 avril de 20h à 23h et le samedi 07 avril de 9h00 à 12h00.

Un courrier va être envoyé à chaque association, un membre de chaque bureau associatif pourra être formé.

DATES A RETENIR :

Lundi 05 mars : restaurant scolaire 20h (à St Aubin)

Mercredi 14 mars : Commission finances 20h

Lundi 19 mars : Réunion CCAS 18h

Lundi 19 mars : Restaurant scolaire 20h (St Martin)

Mercredi 21 mars : Réunion d'adjoints 14h

Jeudi 22 mars : conseil municipal 20h

Mardi 03 avril : Comité de pilotage des abords de la mairie 18h15

Jeudi 19 avril : conseil municipal 20h

Jeudi 17 mai : conseil municipal 20h

Jeudi 14 juin : conseil municipal 20h

Jeudi 12 juillet : conseil municipal 20h

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance



Le maire



The seal is circular with the text "MAIRIE de ST-MARTIN-des-TILLEULS" around the top and "85 (Vendée)" at the bottom. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross.